

La CCBA reste ouverte pendant le nouveau confinement

État des lieux



La CCBA reste ouverte pendant le nouveau confinement

La Communauté de Communes du Bas-Armagnac (CCBA) nous fait parvenir, ce 7 novembre 2020, un communiqué qui a pour but de faire connaître aux habitants de son territoire que, malgré le nouveau confinement, ses services fonctionnent. En voici le texte :

« Les services de la CCBA restent ouverts pendant le confinement mais avec quelques modifications afin de s'adapter aux normes sanitaires.

Accueil

L'accueil est ouvert au public, l'usage du masque dans les locaux de la CCBA est obligatoire. L'administration générale (Direction, comptabilité, ressources humaines, coordination Enfance-Jeunesse) est opérationnelle et disponible afin de répondre aux besoins des habitants. La prise de rendez-vous est toutefois recommandée.

Enfance-jeunesse

Les garderies, les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE / dont celui du mercredi) restent ouverts en appliquant le protocole spécifique aux Accueils collectifs de mineurs émanant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ; les Accueils jeunes sont en revanche fermés.

Le Relais d'assistantes maternelles (RAM) reste également en activité ; les animations hebdomadaires sont, quant à elles, remplacées par des temps d'accompagnements administratifs [2] des familles et des assistantes maternelles.

Le multi-accueil communautaire est ouvert en appliquant les consignes nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) ainsi que le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Ludothèque

La ludothèque communautaire est fermée au public. Le catalogue des jeux sera prochainement mis en ligne et des animations proposées sur les structures scolaires ou périscolaires.

Voirie et Spanc

Le service « voirie » assure ses missions avec une organisation permettant au maximum de respecter les enjeux sanitaires actuels.

Le Service public d'assainissement non-collectif (Spanc) a suspendu les contrôles périodiques. En revanche, les diagnostics dans le cadre de ventes ou des constructions neuves sont maintenus.

Rénovation Habitat

Les permanences du cabinet Altaïr dans le cadre du Programme Rénovation Habitat sont maintenues.

Impôts

Les permanences de la DGFIP [1], les jeudi après-midi, sont maintenues, sur rendez-vous uniquement.

La Communauté de communes du Bas-Armagnac est joignable au 05 62 69 01 16. »

[1] Direction générale des Finances publiques. [2] Accompagnement administratif : consiste à informer les usagers sur des questions d'ordre administratif pour leurs relations avec les administrations (NDLR).



Les bureaux de la CCBA sont au 1er étage de ce bâtiment (77, rue Nationale)